

Les fichiers de la justice

C'est un décret qui passa presque inaperçu en 1990. Un décret signé à l'époque par le Premier Ministre Michel Rocard et le garde des Sceaux Pierre Arpaillange. Nous sommes en 1990, le 2 février, et le gouvernement décide de porter quelques modifications à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. L'article 31 de la loi — qui pose le principe qu'il est interdit de mettre ou de conserver en mémoire informatisée les données nominatives à caractère personnel —, va ainsi subir une altération de taille. Jugez plutôt : le décret 90-115 de 1990 autorise les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif à « conserver sur bases informatiques les données relatives à l'« origine raciale, l'opinion politique, l'appartenance religieuse, syndicales ou les mœurs ». Après avoir donné à l'époque un avis conforme à ce décret, la CNIL soutient aujourd'hui que ce texte ne crée aucun fichier litigieux mais constate une pratique qu'il est techniquement difficile d'éviter : le recensement des informations traitées lors du processus juridictionnel. Reste que le

caractère extrêmement sensible des données enregistrées sur un support informatique — dont la finalité peut toujours être détournée — présente un risque évident pour la vie privée des personnes. Pour tant des protections efficaces existent. Dans tous les décrets récents portant sur des informations à caractère personnel du même ordre, et notamment celui du 21 décembre 1999 relatif au PACS, le gouvernement a pris la précaution d'interdire expressément la sélection de personnes à partir des données récoltées, garantissant par là même le caractère privé de la sexualité des partenaires concernés. Précaution absente du décret de 1990 portant sur les juridictions. Il est donc impératif que le décret soit sécurisé par l'interdiction expresse d'utiliser de la base de données en vue de sélectionner une catégorie de personnes. Que cette interdiction vienne compléter le dispositif actuel de l'article 31 de la loi de 1978. À défaut, ce décret ouvre toute grande la voie à l'arbitraire juridictionnel et à d'extraordinaires potentialités discriminatoires.

Tristan Mendès France

En bref

- Le 2 février 2000, le Cercle Renaissance, dirigé par l'ancien député **Front national** Michel de Rostolan, a remis le prix Renaissance 2000 à Pascal Bernardin pour son ouvrage : *L'Empire écologique ou la subversion de l'écologie par le mondialisme*. Comme toujours, la cérémonie s'est déroulée à bord de l'un des navires de la Compagnie des Bateaux mouches dont le PDG a financé jadis les campagnes électorales du FN et du parti de Philippe de Villiers.

- L'un des principaux administrateurs du Réseau Voltaire, l'inspecteur de police Jean-Louis Arajol a rejoint le Rassemblement pour la France de Philippe de Villiers et Charles Pasqua.

Les années Beauvoir ?

On avait eu *l'Égalité en marche* de Klejman et Rochefort, puis *Les filles de Marianne* de Christine Bard. On attendait depuis longtemps la thèse de Sylvie Chaperon, racontant la saga féministe de la fin de la seconde guerre mondiale au début du Mouvement de libération des femmes. Ce MLF qui proclamait 1970 : année zéro !, sans se retourner vers celles qui avaient malgré tout ouvert un peu la voie... Le contenu du livre ne décevra personne. Avec beaucoup de détails, Sylvie Chaperon passe en revue cette mobilisation d'après-guerre, ce réveil de grandes associations qui, à défaut d'être féministes, étaient au moins féminines. Car si cette période est caractérisée par une forte capacité de mobilisation des femmes, c'est plutôt sur le thème de la maternité qui les préoccupe. Les femmes catholiques se mobilisent pour le retour des femmes au foyer, les femmes communistes s'opposent à la contraception. Ce n'est qu'entre ces deux éaux que quelques féministes vont réellement commencer à préparer le terrain du futur Planning familial, et mener une réflexion sur la conciliation de la vie professionnelle et privée.

Un livre à mettre dans sa bibliothèque. Deux regrets tou-

tefois. Venant compléter un trou laissé par les autres livres sur le féminisme, *Les années Beauvoir* ne traitent pas, elles non plus, du féminisme durant la seconde guerre mondiale.

L'autre problème vient du titre : *Les années Beauvoir*. Sans doute une commande de l'éditeur (en plein anniversaire de l'auteure du Deuxième sexe), mais qui reflète mal un l'intérieur où, justement, Simone de Beauvoir, joue un rôle plutôt absent.

A.B

Les années Beauvoir, Sylvie Chaperon, Fayard (2000)

